

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ORIFF PL Auvergne consent au client professionnel (le « Client ») une ou plusieurs prestations de formation (la « Formation »).

L'inscription à une Formation emporte acceptation sans réserve des CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client. Tous autres documents de ORIFF PL Auvergne (prospectus, catalogues...) n'ont qu'une valeur indicative.

1.2. Modalités d'inscription

La demande d'inscription à une Formation est faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- par courrier postal, à l'adresse : 22 boulevard Barrieu, 63130 Royat;
- par téléphone, au 06 07 14 23 99 ;
- par courrier électronique, à l'adresse : agnes.bernardpothier@orange.fr;
- sur le site internet de ORIFF PL Auvergne, à l'adresse : <https://oriffplauvergne.org/>;

1.3. Formation en présentiel

Pour chaque Formation dispensée par ORIFF PL Auvergne, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour une Formation cessant d'être retenues quand le nombre maximum de participants est atteint. Les inscriptions réglées sont définitives et retenues en priorité. Un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Au plus tard dix (10) jours avant la date du début de la Formation, ORIFF PL Auvergne adresse au client un dossier composé de la confirmation de son inscription et d'informations pratiques (dont les horaires et lieu exact de Formation).

1.4. Formation en ligne

L'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe est nominative, incessible et inaliénable. Sauf convention contraire, les codes d'accès sont valides durant trois (3) mois à compter de la date de souscription à la Formation en ligne. Il est formellement interdit au Client et au participant de céder, de louer, de prêter leurs codes d'accès ; le Client et le participant s'engageant à informer immédiatement l'ORIFF PL Auvergne de toute utilisation non autorisée desdits codes d'accès.

Il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant toute Formation en ligne. En cas de problème lors de sa connexion au portail, le Client a la possibilité de contacter un intervenant technique de ORIFF PL Auvergne, ayant pour objectif de diagnostiquer les causes d'un problème, sa résolution restant du ressort du Client.

2. Modalités de formation

2.1. ORIFF PL Auvergne est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence, et se réserve le droit de sous-traiter les Formations à un partenaire professionnel.

2.2. ORIFF PL Auvergne ne saurait être responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation complétant la Formation et n'engageant en aucun cas ORIFF PL Auvergne sur son exhaustivité et sa mise à jour postérieurement à la Formation.

2.3. ORIFF PL Auvergne adresse au Client tous les documents relatifs à la Formation (convocation, nature, intitulé et durée de la Formation, attestation de participation, facture...), par courrier postal ou électronique.

3. Prix et modalités de paiement

3.1. Le prix et les modalités de paiement de chaque Formation sont indiqués sur le bulletin d'inscription pour une Formation en présentiel ou une Formation en ligne, adressé au client. Le prix d'une Formation en ligne est facturé et dû, indépendamment du fait que le Client se soit ou non connecté. Les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à internet, qui reste de la responsabilité du Client et à sa charge. Toute Formation commencée est due en totalité.

Sauf convention contraire, le prix des Formations n'inclut en aucun cas les frais de déplacement, de restauration et de séjour, engagés par les participants à la Formation ; lesdits frais étant directement à la charge du Client et devant être réglés par celui-ci.

3.2. Les factures émises par ORIFF PL Auvergne sont payables à réception par le Client, sans escompte par chèque ou virement bancaire.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Par ailleurs, ORIFF PL Auvergne se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations, et ce jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à ORIFF PL Auvergne court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

4. Annulation et report

4.1. Remplacement d'un participant

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve dans informer ORIFF PL Auvergne par écrit et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la Formation.

4.2. Annulation du fait du Client

Le Client dispose de la faculté d'annuler une inscription sans frais, sous réserve d'en informer ORIFF PL Auvergne par écrit au plus tard huit (8) jours avant la date du début de la Formation.

Toute annulation reçue moins de huit (8) jours et au moins cinq (5) jours avant la date du début de la Formation entraînera le paiement d'une indemnité égale à cinquante pourcent (50%) du montant de la Formation.

Toute annulation reçue cinq (5) jours avant la date du début de la Formation entraînera le paiement du prix intégral de la Formation à titre de débit.

Il est précisé que les montants ainsi facturés ne pourront pas s'imputer au titre de la Formation professionnelle continue.

4.3. Report d'une Formation

ORIFF PL Auvergne se réserve le droit de reporter une Formation, sous réserve d'en d'informer préalablement le Client et de proposer une nouvelle date pour la Formation. Il est entendu qu'en cas de report en raison de l'absence ou de la défaillance du formateur, ORIFF PL Auvergne s'engage à ce que ledit formateur soit remplacé dans les meilleurs délais par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes, et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la Formation et s'engage à la reporter dans les meilleurs délais.

4.4. Suppression d'une Formation

ORIFF PL Auvergne se réserve le droit de supprimer une Formation, sans proposer de nouvelle date, jusqu'à dix (10) jours avant la date du début de la Formation. Dans cette hypothèse, la Formation concernée ne sera pas facturée au Client et ORIFF PL Auvergne procédera au remboursement de toute somme d'ores et déjà perçue à ce titre, à l'exclusion de tout autre coût.

5. Propriété intellectuelle

5.1. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du Client dans le cadre des Formations sont la propriété exclusive de ORIFF PL Auvergne et/ou de ses partenaires.

5.2. Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers non

participants aux Formations, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à disposition du Client dans le cadre de l'exécution des Formations, sans l'accord écrit et préalable de ORIFF PL Auvergne et de ses partenaires.

5.3. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement concurrence à ORIFF PL Auvergne, en cédant ou en communiquant lesdits documents.

6. Données personnelles

6.1. Toute commande de Formation fait l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le Client sur simple demande, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

6.2. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant.

Si le Client souhaitait exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, ORIFF PL Auvergne le lui communiquerait sur simple demande écrite, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

Toute demande adressée à ORIFF PL Auvergne à ce titre doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide et signé, et préciser l'adresse à laquelle ORIFF PL Auvergne doit répondre. La réponse sera adressée au Client dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

6.3. Lesdites données peuvent être communiquées aux partenaires de ORIFF PL Auvergne, à des fins de prospection commerciale, et à tout tiers, en cas de nécessité strictement liée à l'exécution de la Formation.

7. Responsabilité

7.1. L'ORIFF PL Auvergne s'engage à apporter toute sa diligence à l'exécution de Formations.

7.2. ORIFF PL Auvergne ne saurait être responsable des dommages indirects, tels que notamment la perte d'exploitation ou le manque à gagner, subis par le Client au cours ou à l'occasion de l'exécution de Formations.

7.3. En tout état de cause, pour tout autre dommage, et en cas de mise en cause de la responsabilité de ORIFF PL Auvergne, l'indemnité éventuellement à sa charge sera expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la Formation.

8. Dispositions générales

8.1. Les CGV sont accessibles sur le site internet de ORIFF PL Auvergne. Elles peuvent être modifiées à tout moment, avec application immédiate ; seule la dernière version mise en ligne étant applicable.

8.2. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait la nullité ni des CGV ni de la Formation concernée.

8.3. Le fait que ORIFF PL Auvergne ne se prévale pas de CGV, à un moment donné, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

8.4. ORIFF PL Auvergne peut utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire, et ce sans autorisation préalable du Client.

8.5. L'ORIFF PL Auvergne et le Client exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre eux un lien de subordination ou une société de fait.

8.6. Le Client renonce au bénéfice des dispositions des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

8.7. Toute réclamation du Client doit être formulée par écrit, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

8.8. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux, et ce même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de parties ou d'appel en garantie